

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9473**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, lettres, langues - mention : théorie et pratique des arts du spectacle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Aix-Marseille I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle, 323v Production à caractère artistique : mise en scène, 323m Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle : plurifonctionnelle ou non indiquée

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

1. Initiation à la réalisation d'œuvres théâtrales et audiovisuelles (en formats courts).
2. Médiation théâtrale, du cinéma et de l'audiovisuel (action culturelle, festivals, critique de presse).
3. Initiation à la recherche et Documentation.

Les compétences associées sont : (les n° renvoient aux n° des activités ci-dessus)

1 Concevoir un projet artistique et déterminer les conditions de réalisation (matérielles, financières, humaines)

Contribuer à la mise en scène, et à la scénographie (décoration, installation d'espace)

Participer au tournage et au montage d'œuvres audiovisuelles (programme court)

Ecrire un scénario simple

2. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet, à sa promotion et à sa valorisation.

Communiquer des documents ou présenter des œuvres à des publics variés

3. Participer à la conception et à la conduite d'un protocole de recherche

Chercher et gérer des sources, des supports et des informations documentaires selon les besoins.

Classer et structurer ces documents, supports et fonds documentaires.

Reproduire et enregistrer les documents.

Analyser des œuvres cinématographiques et extraire les concepts théoriques présents

L'ensemble des activités s'appuie sur la base commune des capacités et connaissances attestées suivantes :

Connaître les techniques, outils et méthodes fondamentales utilisées en régie, scénographie, production et médiation théâtrales

Connaître les théories du théâtre

Connaître les fondamentaux en Art et en sciences humaines

Connaître l'histoire et l'esthétique du cinéma, de la télévision

Connaître les techniques fondamentales de la production audiovisuelle ou théâtrale

Connaître les institutions et acteurs concernés

Savoir travailler au sein d'une équipe

Faire preuve de créativité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Audiovisuel et cinématographique

Spectacle vivant

Journalisme

Documentation

Culture et patrimoine

Assistant réalisateur,

Documentaliste (audiovisuel)

Acteur

Assistant à la mise en scène, Metteur en scène

Formateur, animateur en atelier

Dramaturge

Régisseur

Scénographe

Chargé de mission culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1507 : Montage et post-production

L1203 : Art dramatique

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Formation d'une durée d'un an - 10 UE - 60 crédits

Contenus du parcours Cinéma :

- Théorie, histoire, esthétique du cinéma et de la télévision
- Bases techniques et artistiques de la production audiovisuelle : écriture, tournage et montage, fiction et documentaire
- Relations avec les autres arts
- Confrontation aux métiers
- Stage tutoré
- Perfectionnement en langues étrangères

Contenu du parcours théâtre :

- Techniques dans les métiers de la production, formation, scénographie, régie, médiation (ateliers d'apprentissage technique et ateliers de création menant à des réalisations diffusées dans des théâtres professionnels de la région.)
- Théorie du théâtre (texte, jeu, espace théâtral, mise en scène, art et culture, art et philosophie, institutions publiques, gestion)
- Connaissances en arts (arts plastiques, cinéma, musique) et sciences humaines (philosophie, anthropologie, esthétique, sociologie, psychanalyse)
- Confrontation aux métiers et construction progressive d'un projet professionnel (suivi d'un séminaire de la filière choisie, action-étude dans les réseaux professionnels de cette filière : Production, Formation, Régie, Scénographie, Médiation)
- Stage tutoré et projet personnel professionnel évalué

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 71% d'enseignants et 29% de professionnels pour parcours cinéma 50% enseignants et 50% professionnels pour parcours théâtre
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 71% d'enseignants et 29% de professionnels pour parcours cinéma 50% enseignants et 50% professionnels pour parcours théâtre
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 71% d'enseignants et 29% de professionnels pour parcours cinéma 50% enseignants et 50% professionnels pour parcours théâtre
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Enseignants, professionnels, représentant de la formation professionnelle, président de la commission pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2008 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Habilitation n°20081059

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.up.univ-mrs.fr/wlacs

[Université d'Aix-Marseille I](#)

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille Saint-Charles]

Université de Provence - 3place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 03

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence - Site Schuman

Historique de la certification :

Mis en place en 1991, rénové en 1995, renouvelé 1996, 2000, 2003, 2007

Des accords Socrates/ ERASMUS existent avec :

Universidad Autonoma de Barcelona et Universidad de Malaga (Espagne),

Université de Chicoutimi, Université de Montréal et UQAM (Québec),

Université de Braga (Portugal)

Institut für Theater-, Film und Medienwissenschaft de l'Universität Nürnberg-Erlangen (Allemagne)

Ecole d'art et de communication, université de Sao paulo, Brésil

Ecole Régionale d'Acteur de Cannes et Ecole nationale supérieure (Convention Université Provence/ERAC. Parcours conjoint de 6 crédits sur l'année)

Théâtre Antoine Vitez (convention de partenariat)